

International Affairs

Nº 03 - JUIN 2021

AUDIT

La commissaire aux services financiers Mairead McGuinness annonce une réforme de la réglementation sur les audits.

Pendant le déroulement de la conférence à l'EPC (European Policy Center) fin mai, la Commissaire européenne chargée des services financiers, de la stabilité financière et de l'Union des marchés des capitaux a annoncé, à l'occasion d'un discours, une consultation sur la réforme de la réglementation sur les audits après l'été et d'une réforme avant la fin de l'année 2022. Les aspects mentionnés dans son discours comprennent des propositions qui concernent les audits, la gouvernance d'entreprise et la supervision. Dans le domaine des audits, la qualité et la concentration des marchés sont des aspects qui ne sont pas considérés comme résolus et qui devront être abordés. Une étude sur l'application de la directive et du règlement est également attendue après l'été.

Nouveautés relatives au traitement de la proposition du règlement sur la résilience opérationnelle informatique des services financiers (DORA).

Présentation de propositions d'amendement au rapport sur la proposition du règlement **COM (2020) 595** et de proposition de directive **COM (2020) 596**. Concernant le règlement, Markus Ferber (PPE), Egin Eroglu (Renew) et Bogdan Rzońca (conservateurs et réformistes) proposent d'éliminer les auditeurs de la portée de la norme. Othmar Karas (PPE) précise que cela ne doit pas s'appliquer aux compagnies et aux auditeurs qui soient des micro-entreprises ou des PME. Quant aux amendements proposés à la Directive, ils n'incluent pas ce point. Le rapport et les propositions

d'amendement ont été présentés lors de la réunion du comité qui s'est déroulée le 14 juin. Il est prévu de pouvoir clôturer la procédure en septembre de cette année.

Nouveautés sur les propositions de réforme de la directive sur les informations non financières (désormais Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité).

Pascal Durand (Renew) a été nommé rapporteur de la procédure à la commission ECON du Parlement européen. Publication des commentaires que certains organismes ont envoyé à la Commission européenne, dans le cadre de la [procédure de consultation](#) ouverte jusqu'au 14 juillet.

L'Allemagne approuve la [loi de réforme de l'audit](#) (loi contre la fraude et la manipulation du bilan).

La norme, qui modifie les aspects relatifs à la rotation, la séparation des services et la responsabilité de l'auditeur, a été critiquée par les professionnels allemands du secteur. L'IDW (Institut des auditeurs) et WPK (Chambre des auditeurs) ont publié des commentaires importants relatifs à cette loi qui entrera en vigueur.

Autres documents utiles

- **CEAOB** [répond à la consultation](#) de convergence en matière de supervision et « single rulebook ».
- **IOSCO** rédige un [rapport d'évolution](#) sur les réformes au sein des conseils émetteurs de normes d'IFAC.
- **IAASB** : nouveaux [webinars](#) sur la gestion de la qualité et [guides pour la première implantation](#) des normes internationales sur la gestion de la qualité 1 et 2.

INFORMATION CORPORATIVE

Normes sur la publication des informations en matière de durabilité.

Réponses à la [consultation sur le règlement délégué sur la taxonomie](#) qui complète le règlement (UE) 2020/852 et spécifie le contenu et la présentation des informations que doivent inclure les entités assujetties à la présentation d'informations non-financières (articles 19a et 29a de la Directive [2013/34/EU](#)). Parmi les 162 réponses reçues, figure la [réponse d'Accountancy Europe](#) qui souligne la nécessité d'un cadre d'informations solide, pour pouvoir garantir la sécurité des informations. Son adoption est prévue au cours du second semestre de l'année 2021.

Il convient également de mentionner les mouvements au sein des organismes émetteurs de normes sur la publication des informations en matière de durabilité. La Commission européenne a [invité EFRAG](#) à commencer un travail technique pour la préparation de normes européennes et à adopter les réformes nécessaires au sein de sa structure. Pour sa part, la Fondation IFRS a également avancé dans la création d'un second conseil de normes (ISSB – International Sustainability Standards Board) soutenu par des organismes comme IOSCO et le G7 qui dans un [communiqué](#), encourage la Fondation IFRS à développer un cadre international de référence.

Autres documents utiles

- [Règlement DÉLÉGUÉ \(UE\) .../... DE LA COMMISSION](#) qui complète le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil qui établissent les critères techniques de sélection pour déterminer les conditions dans lesquelles il est considéré qu'une activité économique **apporte une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique** ou à son adaptation, et pour déterminer si cette activité économique ne cause pas un préjudice important à l'un desdits objectifs environnementaux. (En espagnol) C(2021)2800. En attente de son entrée en vigueur.
- [IASB Proposition d'un nouveau cadre pour le rapport de gestion](#) au vu des changements dans le domaine des informations d'entreprises.

AUTRES SUJETS

Initiative pour rédiger une directive qui empêche que les entités sans activité substantielle bénéficient d'avantages fiscaux.

Communication de la commission sur une fiscalité pour le XXI^e siècle qui comprend différentes actions que la Commission doit mener à bien :

- Présentation d'une proposition législative concernant la publication des taux d'imposition effectifs payés par les grandes entreprises.
- Une proposition législative visant à remédier aux possibilités de planification fiscale agressive liées à l'utilisation de sociétés écrans.
- Adoption d'une recommandation en ce qui concerne le traitement national des pertes pour les PME pendant la phase de reprise.
- Proposition législative visant à instaurer une franchise pour la réduction des incitations fiscales favorisant l'endettement.
- La proposition « Entreprises en Europe : cadre pour l'imposition des revenus » pour une transition vers un corpus réglementaire fiscal commun et une répartition plus équitable des droits d'imposition entre les États membres.

La Commission européenne propose d'abandonner le projet de l'ACCSIS (assiette commune consolidée) et de créer un nouveau cadre pour l'impôt des sociétés (Business in Europe Framework for Income Taxation – BEFIT) qui, avec une simple formule, attribuera les bénéfices des entreprises à chaque pays. Cela éliminera les barrières fiscales pour opérer dans les États membres et évitera que les différences entre les États membres puissent les empêcher d'augmenter leurs revenus pour financer leurs projets. Certaines questions comprises dans l'ACCSIS sont maintenues, mais un règlement commun est créé pour déterminer la base imposable d'un groupe qui sera attribué à chaque pays où l'entité opère, sur la base d'une formule.

Le Conseil de l'UE et le Parlement parviennent à un accord concernant les **déclarations pays par pays (communiqué de presse du Conseil)**. *Le texte sur lequel un accord est intervenu impose aux entreprises multinationales ou aux entreprises autonomes, qu'elles aient ou non leur siège dans l'UE, dont le chiffre d'affaires total consolidé dépassait 750 millions d'euros pour chacun des deux derniers exercices financiers consécutifs, de publier des informations relatives à l'impôt sur les bénéfices dans chaque État membre, ainsi que dans chacun des pays tiers énumérés à l'annexe I des conclusions du Conseil relatives à la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ou énumérés depuis deux années consécutives à l'annexe II de ces conclusions du Conseil. Cette publication peut avoir lieu au moyen d'un modèle commun au niveau de l'UE et sous une forme électronique lisible par machine.*

Your Europe est un portail d'accès unique pour obtenir des informations pour s'établir, étudier, voyager, travailler, lancer ou développer son entreprise au sein

de l'UE. Il permet également aux utilisateurs de consulter la réglementation ou d'avoir accès aux services d'assistance gérés par les autorités européennes ou nationales. La **présentation** suivante contient des ressources actuelles qui seront renforcées jusqu'à l'obtention d'un véritable guichet unique pour les citoyens et citoyennes de l'UE.

Bulletin numérique mensuel élaboré par l'Instituto de Censores Jurados de Cuentas de España

www.icjce.es



[Résilier la souscription](#)

Cet e-mail et les documents joints s'adressent exclusivement aux destinataires indiqués. L'information contenue peut être CONFIDENTIELLE et/ou être PROTÉGÉE PAR LA LOI, et elle ne représente pas nécessairement l'avis de l'ICJCE. Si vous avez reçu cet e-mail par ERREUR, merci de le communiquer immédiatement à l'expéditeur et de l'ÉLIMINER, car VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ à l'utiliser, révéler, distribuer, imprimer ou copier une partie ou la totalité des informations qu'il contient.
Merci.